



## Jeu concours Ice Climbing Ecrins et Ice-fall

### « Quiz glacé »

Ice-Fall, sur les traces de Gérard Pailheiret fondateur de l'Ice Climbing Ecrins dans les Hautes-Alpes. Au cœur du massif des Écrins à L'Argentière La Bessée. Cet évènement rassemble de nombreuses nationalités, du grimpeur débutant jusqu'au glaciairiste expert, l'occasion de partager un moment fort durant ces 4 jours.

Les vainqueurs de ce quiz se verront invités sur l'évènement le dimanche 15 janvier 2012 et partiront gravir une cascade encadrés par des guides Ice-Fall. L'occasion de partir à l'assaut d'une voie d'envergure ou pour découvrir cette activité.

Pour participer au jeu, répondez à ces quelques questions.

- Citez deux vallées pour pratiquer la cascade de glace dans le Pays des Écrins.
- Citez une cascade dans chacune des vallées citées ci-dessus, précisez cotation et longueur.

Envoyez vos réponses, avant samedi 14 janvier 2012, 15h :

\*Par courrier postal à : à l'attention d'Aurélié - Office de Tourisme du Pays des Écrins - 23 Avenue de la République - 05120 L'ARGENTIERE – LA BESSEE.

\*Par e-mail à l'attention d'Aurélié, [direction@paysdesecrins.com](mailto:direction@paysdesecrins.com)

\*Déposez-le dans l'urne du stand accueil de l'ICE CLIMBING ECRINS 2012.

## Récompense

Premier et deuxième prix du tirage au sort : une journée de grimpe en cascade de glace avec un guide Ice-fall le dimanche 15 janvier 2012 pour deux personnes.

Tout le matériel technique à votre disposition, crampons, piolets, casques, baudriers (Petzl), chaussures.

# Jury

\*Yann Romaneix et Olivier Riviere, l'équipe Ice-fall

\*Mathieu Maynadier, organisateur de l'ICE 2012

## Règlement

### Article 1

L'Ice Climbing Ecrins, en partenariat avec Ice-fall et l'Office de Tourisme du Pays des Ecrins, est l'organisateur de ce jeu concours.

Le règlement du jeu est constitué du présent document, complété et/ou modifié par toutes annexes que l'organisateur pourra, le cas échéant, ajouter sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard et sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque indemnité envers les participants.

### Article 2 - Conditions d'accès

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans (accord des tuteurs légaux obligatoire pour les mineurs : le cas échéant, merci d'envoyer votre accord par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessus), quelle que soit sa nationalité, dont le domicile est situé dans tout pays où la participation à un concours est autorisée. L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. Il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide pour participer. Le jeu sera uniquement accessible par Internet aux adresses suivantes :

Sites : [www.ice-climbing-ecrins.com](http://www.ice-climbing-ecrins.com)  
[www.paysdesecrins.com](http://www.paysdesecrins.com)

### Article 3 - Participation

Pour participer au jeu, les participants doivent satisfaire aux modalités suivantes :

Lire et comprendre le règlement,

Répondre correctement aux questions du jeu posées ci-dessus

Envoyer les réponses avant le samedi 14 janvier 2012 à 15h.

- ✦ Par mail à l'attention d'Aurélie [direction@paysdesecrins.com](mailto:direction@paysdesecrins.com).
- ✦ Par courrier postal à l'attention d'Aurélie - Office de Tourisme du Pays des Écrins - 23 Avenue de la République - 05120 L'ARGENTIERE – LA BESSEE
- ✦ Dans l'urne du stand accueil de l'ICE CLIMBING ECRINS 2012.

Avec : Nom, Prénom, Nationalité, Adresse postale, Date de naissance.

### Article 4 - Détermination des gagnants

Toutes les bonnes réponses seront départagées par un tirage au sort le samedi 14 au soir à 17h 30 lors du briefing de sécurité au salon de l'ICE 2012. Deux tirages pour deux gagnants. Présence obligatoire pour valider le tirage. Les noms des gagnants seront mis en ligne sur les sites internet de l'Ice Climbing Ecrins 2012 et des partenaires.

### Article 5 - Dotation

Chaque vainqueur du jeu gagnera : Une journée de cascade de glace avec un guide Ice fall le dimanche 15 janvier 2012. Ils pourront être accompagnés de la personne de leur choix.

## **Article 6 - Obligations des participants**

Les obligations et garanties énoncées ci-dessous s'appliqueront à toute transmission de créations que les participants feront dans le cadre du jeu. Chaque participant cède les droits de ses réponses à l'ICE 2012 pour toute utilisation mentionnée dans le cadre du jeu.

## **Article 7 - Garanties des participants**

Le caractère xénophobe, pornographique, violent ou injurieux de certains contenus et le non-respect des droits d'auteurs sont des raisons pouvant conduire la structure organisatrice à ne pas publier la création, à la retirer du site et à disqualifier le participant. Cette liste n'est pas exhaustive et non limitative. Chaque participant garantit à l'organisateur la libre et paisible exploitation des droits découlant des réponses pour la durée du jeu. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces engagements par les participants. En cas de non-respect de ces engagements, chaque participant s'engage à prendre en charge tous les frais, dommages et intérêts, montants transactionnels, honoraires raisonnables de conseils, exposés par l'organisateur, relatifs à une éventuelle action judiciaire engagée par un tiers, notamment sur le fondement de ses droits antérieurs et impliquant le participant. Chaque participant s'engage, en tout état de cause, à apporter toute l'aide et les informations nécessaires dans le cadre d'une action qui viendrait à être engagée à l'encontre de l'organisateur.

## **Article 8 - Modification du jeu et du règlement**

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la présente opération dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du jeu conformément aux dispositions du présent règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard et sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque indemnité de la part des participants. Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification ou prorogation devrait intervenir, l'organisateur s'engage à en informer par courrier électronique tous les Participants et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles auxquelles ils devront se soumettre en tant qu'annexes aux présentes.

## **Article 9 - Exonération et limitation de responsabilité**

L'organisateur ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même il aurait été avisé de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'ordinateur d'un participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du jeu, ou de tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de l'accès de quiconque au site ou de l'impossibilité d'y accéder et de l'utilisation du site, incluant toute détérioration ou virus qui pourraient infecter l'équipement informatique du participant ou tout autre bien.

## **Article 10 - Données à caractère personnel**

En vertu de la loi n°78- 17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés", le participant est informé que certaines réponses indiquées comme telles dans le bulletin de participation peuvent être facultatives, étant précisé toutefois que le défaut de réponse aux questions obligatoires entraîne la non participation au jeu. La collecte des informations à caractère personnel concernant le participant par l'organisateur a pour finalité d'assurer le bon fonctionnement du jeu. A l'issue du jeu, les données seront détruites et non utilisées, et aucune démarche de prospection par l'organisateur ne sera engagée. Les participants peuvent à tout moment faire une demande de rectification ou de retrait de leurs données en adressant un mail à: [direction@paysdesecrins.com](mailto:direction@paysdesecrins.com)